GREFFE
du Tribunal de Commerce de
PERPIGNAN
4 Rue André Bosch

66000 PERPIGNAN

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Société Anonyme
DEDIES & EXPERTS ASSOCIES
32, avenue Julien Panchot
66000 PERPIGNAN

Dépôt effectué par :

Monsieur
DEDIES DANIEL
32 AVENUE JULIEN PANCHOT
66000 PERPIGNAN

Numéro RCS : PERPIGNAN B <48499/99B01001AT>

Pièces déposées le 18/01/1999 Numéro : 990183

COPIE REQUETE & ORDONNANCE DU **15/01/1999**
- NOMIN. COMMISSAIRE AUX APPORTS

BORDEREAU DE FRAIS

Exonéré Taxe	38,00 FRF	*5,79 EUR*
Soumis à Tva	84,95 FRF	*12,95 EUR*
Montant Tva	17,50 FRF	*2,67 EUR*
TOTAL T.T.C.	**140,45 FRF**	***21,41 EUR***

CECI N'EST PAS UNE FACTURE

Le Greffier,

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

N° 38/99

ORDONNANCE

Nous, Augustin VERDAGUER, Président duTribunal de Commerce de Perpignan et des Pyrénées Orientales, assisté du Greffier,

VU la requête qui précède et les motifs y exposés,
VU les dispositions de l'article 80 de la Loi du 24 juillet 1966,

NOMMONS : - Picard Romeo 15, Av. Guilhemet
domicilié à à Perpignan 66101

en qualité de Commissaire aux apports , qui aura pour mission de :

- apprécier et évaluer , sous sa responsabilité , l'apport en nature consistant en la branche complète de son activité d'expertise comptable, que se propose de faire :

. Monsieur Daniel DEDIES, expert-comptable, domicilié à 66029 PERPIGNAN Cédex , 32, avenue Julien Panchot.

à :

. la SA DEDIES & EXPERTS ASSOCIES, Société d'Expertise Comptable, 32, avenue Julien Panchot 66029 PERPIGNAN Cédex,

Société en formation ne faisant pas publiquement appel à l'épargne , et la justification des avantages particuliers ;

- établir un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires et dans les délais légaux .

Fait en Notre Cabinet,
Le 15 JAN. 1999

Le Greffier

A. VERDAGUER
Président

12

REQUETE AU PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE AUX FINS DE

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80, alinéa 1er, de la loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner :

Monsieur Gérard ROMERO
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
25 avenue du Général Guillaut
BP 1026
66101 PERPIGNAN cédex

avec pour mission de vérifier les apports en nature qui doivent être effectués à la société anonyme :

DEDIES & EXPERTS ASSOCIES
Société d'Expertise Comptable
Résidence Lafayette
32 avenue Julien Panchot
66029 PERPIGNAN cédex

société anonyme en formation ne faisant pas publiquement appel à l'épargne, lesdits apports devant être effectués par :

Monsieur Daniel DEDIES
Expert-Comptable
32 avenue Julien Panchot
66029 PERPIGNAN cédex

et consistant en la branche complète de son activité d'expertise comptable.

Monsieur Gérard ROMERO dressera un rapport dans les conditions prévues par la loi, et pourra obtenir tous renseignements et documents lui permettant d'accomplir sa mission en s'adressant à Monsieur Daniel DEDIES, Expert-comptable, Commissaire aux comptes, 32 avenue Julien Panchot – 66029 PERPIGNAN cédex.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Perpignan le 14.01.99